



## REGLEMENT INTERIEUR

### I. Orientations générales

#### **Définition et objectifs**

L'association *En Musique et Vous* a pour objectif de réaliser des activités liées à la musique sous toutes ses formes.

#### **Projets de l'association**

L'association est née de la volonté de favoriser l'épanouissement de chacun par l'accès à une pratique artistique, d'améliorer l'accessibilité à cette pratique et de mener des actions en faveur du développement en milieu rural.

L'association a pour but de favoriser la cohésion sociale dans l'harmonie.

#### **Public concerné**

Les enfants de 6 à 12 ans.

### II. Administration

Le conseil d'administration de l'association *En Musique et Vous* se réunit au moins une fois par an afin de définir les orientations générales et budgétaires de l'association.

Une assemblée générale a lieu tous les ans.

Le bilan de l'année écoulée ainsi que le budget prévisionnel sont présentés par le conseil d'administration en Assemblée Générale.

### III. Elèves

#### **Inscriptions et réinscriptions**

Les inscriptions et réinscriptions sont assurées par la coordinatrice et les membres de l'association *En Musique et Vous*.

Une adhésion à l'association de 10 euros est demandée lors de l'inscription, valable pour un foyer.

Le paiement des activités dispensées est dû dans son intégralité, aucun remboursement ne sera possible, même en cas d'abandon en cours d'année.

#### **Modalités de règlement**

L'intégralité du paiement s'effectue en début d'année scolaire.

Il est néanmoins possible d'échelonner le paiement en 3 fois (par chèques différés).

#### **Assiduité, ponctualité et absence aux activités**

Les élèves s'engagent à être assidus et ponctuels aux activités auxquelles ils se sont inscrits.

Dans un respect de souci mutuel, en cas d'impossibilité d'assister à une activité, l'élève ou les parents s'engagent à prévenir l'animateur/trice.

A noter : en cas d'absence à un cours pour des raisons personnelles (maladie...) de la part de l'élève,

Association loi 1901 enregistrée sous le N° W021001964 à la Sous-préfecture de Château-Thierry.

N° Siret 832 535 868 00018. APE 9499Z.

le cours ne lui sera pas remboursé, ni remplacé. En revanche, si l'animateur/trice n'est pas en mesure d'assurer l'activité pour des raisons personnelles, ce/cette dernier(ère) est tenu(e) de rattrapper son activité ultérieurement (date à convenir entre parents et animateur/trice).

### **Calendrier**

Le calendrier des activités proposées se calque sur celui de l'éducation nationale, respectant les mêmes vacances.

### **Manifestations et concerts**

L'association *En Musique et Vous* organise des manifestations où se produisent les élèves. Ces expériences présentent une réelle nécessité pédagogique. Les élèves sont donc tenus de participer aux manifestations de l'association lorsque cela leur sera demandé.

**Monsieur ou Madame.....responsable de l'enfant.....**  
**déclare être en accord avec le règlement intérieur de l'association *En Musique et Vous*.**  
**Le.....A.....**  
**Signature :**